

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **ARRETE-65**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **26/03/2026**

Objet : **Délégation de fonction et de signature à un adjoint - Marie Pierre ROBERT**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Institutions et vie politique - Delegation de fonctions**

Date de télétransmission : **31/03/2026**

Agent de transmission : **Carole DANCHE**

Acte : **ARRETE 65-Délégation de fonction et de signature à un adjoint ROBERT.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20260326-ARRETE-65-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **31/03/2026**

VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ N°2026-65 DU MAIRE DE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT

Le Maire de la commune de PANAZOL,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sous sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant installation du Conseil Municipal, élection du Maire et des Adjointes au Maire ;

Considérant que pour faciliter la bonne administration de la commune et une meilleure réactivité des services municipaux, il convient de conférer une délégation de fonction et de signature à **Madame Marie-Pierre ROBERT** ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}: Une délégation permanente de fonction est accordée à **Madame Marie-Pierre ROBERT**, adjointe chargée des Finances.

ARTICLE 2 : La délégation de fonction accordée à **Madame Marie-Pierre ROBERT**, est limitée aux affaires relevant de la compétence de la commune dans les domaines suivants :

- Élaboration du budget général
- Suivi de l'exécution du budget général
- Suivi des comptes consolidés
- Gestion et suivi des subventions aux associations
- Taxes et Impositions
- Suivi des mandatements et titres de recettes et notamment : signature des bordereaux (justification du service fait des dépenses, attestations du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses et les recettes, attribution du caractère exécutoire des titres de recettes) ;
- Suivi de l'exécution financière des marchés publics ;
- Gestion de la dette ;
- Relations avec le Service de Gestion Comptable de la DDFiP
- Représentation du maire lors de réunions ou de manifestations en lien avec sa délégation

ARTICLE 3 : Madame Marie-Pierre ROBERT, est autorisée dans le cadre de sa délégation à signer, les courriers, attestations, certificats, bordereaux, mandats et titres de recettes, justification du service fait et attestation du caractère exécutoire et d'une façon générale toutes pièces et documents relevant de la gestion courante des domaines visés à l'article 2, sous forme papier comme sous forme dématérialisée y compris les devis, bons de commande, marchés et tout document valant engagement de dépense et ce sans limitation de montant.

ARTICLE 4 : La signature des pièces et actes repris à l'article 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire »

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie et notifié à l'intéressée.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 04 juillet 2020.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Comptable du SGC de Limoges et Amendes
- Monsieur le Préfet de la Haute Vienne

Fait à Panazol le 26 mars 2026

Le Maire

Fabien DOUCET



Notifié le : 30/03/2025

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.